



# académie

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



## Bulletin académique spécial

Arrêté de délégation de signature

**n° 313**  
du 1<sup>er</sup> septembre 2015

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment en son article 13 ;
- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le Code de l'éducation, notamment en ses articles D. 222-20 et R. 222-25 ;
- VU** le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;
- VU** le décret 85-899 du 21 août 1985 modifié, relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;
- VU** le décret n° 87-748 du 28 août 1987 relatif aux affectations de certains personnels relevant du Ministère de l'Education Nationale dont les emplois ont été supprimés ou transformés ;
- VU** les décrets n° 89-271 du 12 avril 1989 et 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels civils en métropole et Outre-Mer ;
- VU** le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;
- VU** le décret n° 2007-632 du 27 avril 2007 modifié relatif à l'adaptation du poste de travail de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, notamment en son article 3 ;
- VU** le décret n° 2007-658 du 02 mai 2007 relatif aux cumuls d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale, ensemble les statuts particuliers applicables à ces personnels ;
- VU** l'arrêté du 24 mars 1988 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels non titulaires des services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 modifié par l'arrêté du 21 octobre 2005 portant délégation permanente de pouvoir du ministre au recteur de certaines opérations de gestion des personnels enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation ;

- VU** le décret du Président de la République du 19 décembre 2014 nommant **M. Bernard BEIGNIER** en qualité de Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités ;
- VU** les arrêtés préfectoraux 2014-356-0002 et 2014-356-0003 du 22 décembre 2014 portant délégation de signature à **M. Bernard BEIGNIER**, recteur de l'académie d'Aix-Marseille et l'autorisant à subdéléguer sa signature ;
- VU** l'arrêté ministériel du 24 septembre 2012 par lequel le Ministre de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, nomme et détache **M. Didier LACROIX** dans l'emploi de secrétaire général de l'Académie d'Aix-Marseille à compter du 24 septembre 2012 ;
- VU** l'arrêté rectoral du 22 décembre 2014 portant délégation générale et permanente de signature à **M. Didier LACROIX**, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.

## A R R E T E

**ARTICLE 1er.** – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Didier LACROIX**, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille, délégation est donnée à **Mme Isabelle LACROIX**, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division des personnels enseignants du Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes relevant des matières ci-après énumérées :

- a) les arrêtés portant recrutement des personnels enseignants, CPE , COP et CFC contractuels;
- b) les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;
- c) les décisions accordant ou refusant les congés de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel, les congés bonifiés ;
- d) les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, les autorisations portant cumul d'emploi et de rémunération visées au décret 2007-658 du 2 mai 2007 ;
- e) - 1) les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;  
- 2) les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;
- g) la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la division des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;
- h) les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés portant réaffectation des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;
- i) les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;
- j) les arrêtés d'affectation des assistants de langue vivante étrangère ;
  - les demandes d'autorisation de travail pour les assistants de langues étrangères
  - les notices d'information relatives au versement à l'OFII de la taxe due pour l'emploi d'un salarié étranger en France

k) les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ou radiation des cadres, constatation des démissions ;

l) les arrêtés de démission dans le cadre de départs volontaires ;

m) les contrats de recrutement de personnels non titulaires sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

n) les décisions portant fin de fonction des agents non titulaires ;

o) les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

p) les ordres de mission pour les personnels relevant de la division ;

q) les correspondances afférentes aux actes de gestion ci-dessus énumérés

**ARTICLE 2.**- En cas d'empêchement de **Mme Isabelle LACROIX**, subdélégation de signature est donnée à **Mme Christiane RICHAUD**, **Mme Laure ALESSANDRI**, **Mme Corinne BOURDAGEAU**, **Mme Ghislaine HENRY**, **Mme Nathalie QUARANTA**, **Mme Muriel STEINMETZ**, **Mme Hélène SUTY** pour les actes mentionnés à l'article un, alinéas a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, q,s.

**ARTICLE 3** - Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Aix-en-Provence, le 1<sup>er</sup> septembre 2015



**Bernard BEIGNIER**